A/66/718/Add.13 **Nations Unies**



Distr. générale 24 avril 2012 Français

Original: anglais

Soixante-sixième session

Points 146 et 159 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria

Mission des Nations Unies au Libéria : exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011 et projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	Dollars ÉU.
Crédit ouvert pour 2010/11	524 000 000
Dépenses de 2010/11	512 208 200
Solde inutilisé de 2010/11	11 791 800
Crédit ouvert pour 2011/12	525 559 900
Dépenses prévues pour 2011/12 ^a	525 559 800
Montant prévu du solde inutilisé de 2011/12 ^a	100
Projet de budget du Secrétaire général pour 2012/13	502 224 000
Recommandation du Comité consultatif pour 2012/13	502 224 000
^a Prévisions au 31 janvier 2012 (voir annexe I).	





I. Introduction

- 1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) pour la période allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013¹ et a formulé, s'il y avait lieu, des observations dans les paragraphes ci-dessous.
- 2. Le rapport du Comité consultatif sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix figure dans le document A/66/718. Dans le présent rapport, le Comité traite des ressources et autres points concernant spécifiquement la MINUL.
- 3. Lors de son examen des propositions faites par le Secrétaire général dans son rapport sur le budget de la MINUL pour la période allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/66/691), le Comité consultatif a pris en considération les recommandations du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/66/5 (Vol. II), chap. II), comme indiqué au paragraphe 53 ci-dessous. Par ailleurs, ses observations sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix figurent dans le document A/66/719. Le Comité consultatif, insistant encore sur la pertinence des conclusions du Comité des commissaires aux comptes, répète qu'il faut que ses recommandations soient appliquées dans les délais annoncés par le Secrétaire général.
- 4. On trouvera à la fin du présent rapport la liste des documents que le Comité consultatif a examinés et de ceux dont il s'est servi pour examiner le financement de la MINUL.

II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011

- 5. Dans sa résolution 64/280, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 524 millions de dollars (montant net : 511 194 800 dollars) aux fins du fonctionnement de la Mission au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011. Les dépenses de l'exercice se sont élevées au total à 512 208 200 dollars en chiffres bruts (montant net : 500 094 000 dollars), soit un solde inutilisé d'un montant brut de 11 791 800 dollars (montant net : 11 100 800 dollars), qui représente, en chiffres bruts, 2,3 % des crédits ouverts. On trouvera une analyse détaillée des écarts à la section IV du rapport sur l'exécution du budget (A/66/602).
- 6. La sous-utilisation des crédits ouverts concerne notamment les postes budgétaires suivants :
- a) Personnel recruté sur le plan international (8 690 700 dollars, soit 9,4 %), essentiellement en raison de l'arrêt du versement d'une prime de risque dans

¹ À l'exception de la proposition concernant la réaffectation de six postes à la Section de la gestion des ressources humaines à titre permanent, sans incidences financières (voir par. 35 et 36 ci-dessous).

l'ensemble de la Mission à compter du 1^{er} septembre 2010, ainsi que d'un taux de vacance plus élevé que celui qui était inscrit au budget;

- b) Personnel recruté sur le plan national (1 692 800 dollars, soit 9,2 %), essentiellement en raison de besoins moindres que prévu au titre des traitements, les avancements d'échelon n'étant pas aussi importants que ceux qui étaient inscrits budget, ainsi que par suite de l'arrêt du versement d'une prime de risque dans l'ensemble de la Mission à compter du 1^{er} septembre 2010;
- c) Volontaires des Nations Unies (1 951 400 dollars, soit 15,9 %), essentiellement en raison d'un taux de vacance de postes plus important que celui prévu au budget et de l'arrêt du versement d'une prime de risque dans l'ensemble de la Mission à compter du 1^{er} septembre 2010;
- d) Personnel fourni par des gouvernements (361 900 dollars, soit 21,8 %), en raison d'un taux de vacance de postes plus important que celui prévu au budget et de moindres frais de voyage compte tenu de l'allongement du tour de service des agents pénitentiaires;
- e) Consultants (390 900 dollars, soit 30,2 %), essentiellement en raison d'une réduction des besoins au titre des services de consultants pour la formation et d'autres activités, compte tenu de la décision de recourir dans certains domaines à des experts en poste au sein de la Mission ou du système des Nations Unies et d'annuler certaines activités qui étaient prévues;
- f) Voyages officiels (592 000 dollars, soit 21,9 %), en raison principalement de la diminution des besoins dans les domaines suivants : indemnité journalière de subsistance, voyages en Sierra Leone aux fins du rapatriement des gardes militaires au Tribunal spécial pour la Sierra Leone; et mesures de soutien administratif et technique en faveur des soldats de la MINUL déployés en Côte d'Ivoire à titre provisoire;
- g) Services médicaux (3 005 800 dollars, soit 28,8 %), en raison principalement d'une diminution des besoins au titre du matériel de soutien logistique autonome et des fournitures médicales.
- 7. Les économies susmentionnées ont été en partie annulées par une augmentation des besoins pour les postes budgétaires suivants :
- a) Installations et infrastructures (2 624 900 dollars, soit 5,7 %), en raison principalement d'une augmentation des besoins dans les domaines suivants: i) carburants et lubrifiants, le prix du litre de diesel ayant été plus élevé que ce qui était prévu au budget; ii) pièces détachées et fournitures, compte tenu de l'augmentation des dépenses nécessaires à l'entretien du matériel et des installations de la Mission, qui ont souvent dépassé leur durée de vie utile, ainsi qu'à la rénovation des routes secondaires; iii) services de sécurité, en raison du surcoût des mesures de sécurité applicables au domicile des observateurs militaires, des officiers d'état-major, des membres de la Police des Nations Unies et des spécialistes des questions pénitentiaires; iv) matériel de purification de l'eau, parce qu'il a fallu acheter deux stations d'épuration d'eau; v) citernes à eau et fosses septiques, en raison du besoin accru de fosses septiques dans le cadre du plan de limitation des effets sur l'environnement mis en œuvre par la Mission; vi) matériel de défense des périmètres, pour assurer la conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle; vii) services de construction, du fait que les coûts de rénovation et

de construction de camps ont été plus élevés que prévu; et viii) acquisition de davantage de mobilier de bureau à un prix unitaire plus élevé que prévu;

- b) Transports terrestres (3 141 700 dollars, soit 28,5 %), en raison principalement d'une augmentation des besoins dans les domaines suivants : i) carburants et lubrifiants, le prix réel du diesel ayant été plus élevé que prévu; ii) pièces détachées, en raison de la hausse des prix du marché; et iii) entretien des véhicules de la Mission, qui sont vétustes;
- c) Transports aériens (4 305 000 dollars, soit 7,1 %), en raison principalement d'une augmentation des besoins dans les domaines suivants : i) carburants et lubrifiants, le prix réel du carburant d'aviation ayant été plus élevé que prévu; ii) location et utilisation des hélicoptères de la Mission, qui a dû louer temporairement deux hélicoptères commerciaux pour remplacer deux hélicoptères militaires déployés à titre provisoire en Côte d'Ivoire (voir par. 11 ci-dessous); et iii) comptabilisation de dépenses au titre de l'exercice 2009/10 au cours de l'exercice 2010/11, en raison de la présentation tardive des factures.
- 8. Au paragraphe 12 de son rapport sur l'exécution du budget, le Secrétaire général a indiqué que pendant la période considérée, la MINUL a apporté son concours à la Commission électorale nationale et aux parties prenantes nationales en prévision du référendum et des élections présidentielle et législatives de 2011. Le Comité consultatif note que la Mission a assuré une assistance logistique pour permettre la livraison du matériel nécessaire à la constitution des listes électorales dans des régions reculées au cours de la période d'inscription en janvier et février 2011 et qu'elle a aidé la Police nationale libérienne à élaborer un plan de sécurité et d'urgence intégré. Le Comité consultatif a été informé, lors de son examen du rapport du Secrétaire général, que le déroulement pacifique d'élections libres et régulières constituait un des principaux objectifs de transition de la Mission (voir par. 20 ci-dessous). Il a également été porté à sa connaissance que la MINUL avait joué un rôle essentiel lors des manifestations qui avaient éclaté avant le second tour des élections en novembre 2011, en intervenant pour restaurer le calme.
- Le Comité consultatif note à l'examen des cadres de budgétisation axée sur les résultats pour la période considérée qu'à la composante 3 (État de droit), plusieurs des indicateurs de succès et produits prévus n'ont pas été réalisés au titre de la réalisation escomptée 3.1 (Progrès vers la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales et vers la réconciliation nationale au Libéria). Il note également qu'il est indiqué au paragraphe 14 du rapport que bien que la Commission nationale indépendante des droits de l'homme ait vu le jour en octobre 2010, son activité a été limitée par le manque de ressources et les dissensions internes. Après avoir demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la Commission devait œuvrer dans un climat tel qu'il lui était difficile d'affirmer son indépendance et de s'acquitter de son mandat. Il était donc indispensable qu'elle bénéficie d'un soutien international et de l'aide de la MINUL pour contrer tout risque d'interférence et pour qu'elle puisse devenir le principal organisme national de défense des droits de l'homme au Libéria. La MINUL a joué à cet égard un double rôle en fournissant des conseils et un soutien techniques à la Commission et en l'aidant à multiplier les contacts à l'échelle internationale. Toutefois, en raison des divisions au sein de la Commission, la MINUL n'a pu lui apporter aussi rapidement qu'elle l'entendait son assistance technique, les deux missions de consultants qu'elle a facilitées ont été retardées et moins efficaces que

- prévu et la MINUL a dû consacrer davantage de temps aux travaux de la Commission. Le Comité consultatif souligne le rôle important joué par les institutions nationales de défense des droits de l'homme et encourage la Mission à continuer d'aider la Commission nationale indépendante des droits de l'homme pour qu'elle puisse pleinement s'acquitter de son mandat.
- 10. Le Comité consultatif note par ailleurs qu'un des indicateurs de succès dans les cadres de budgétisation axée sur les résultats pour la période considérée se lit comme suit : « La Commission nationale indépendante des droits de l'homme respecte pleinement les Principes de Paris ». Le Comité consultatif est d'avis que, puisqu'il est du ressort d'une tierce partie de déterminer si les institutions nationales de défense des droits de l'homme respectent ou non les Principes de Paris, cet indicateur de succès ne devrait pas figurer dans le cadre étant donné qu'il a trait à une activité n'engageant pas la responsabilité de la Mission. Le Comité a fait de plus amples observations au sujet des cadres de budgétisation axée sur les résultats dans son rapport sur les questions transversales (A/66/718).
- 11. Aux paragraphes 15, 16 et 19 de son rapport sur le budget (A/66/691), le Secrétaire général évoque les effets imprévus de la crise postélectorale en Côte d'Ivoire du point de vue humanitaire et sur le plan de la sécurité et ses ramifications sur l'exécution du budget de la MINUL pour 2010/11. Il indique qu'en application des résolutions 1951 (2010), 1962 (2010), 1967 (2011), 1968 (2011) et 1992 (2011) du Conseil de sécurité, la MINUL a fourni un soutien critique à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) sur le plan logistique et en matière de sécurité en déployant trois compagnies d'infanterie et une compagnie d'aviation dotée de deux hélicoptères de transport militaires et de trois hélicoptères armés avec équipage. Des ressources ont aussi été transférées pour renforcer les patrouilles militaires et pédestres et déployer du personnel militaire et des membres de la police des Nations Unies le long de la frontière orientale du Libéria avec la Côte d'Ivoire, et la MINUL a également appuyé les opérations frontalières du Groupe d'intervention d'urgence de la police nationale libérienne. Par ailleurs, la MINUL a fourni une aide humanitaire à près de 175 000 réfugiés en Côte d'Ivoire et le long des frontières du Libéria. Le Comité consultatif note que les activités imprévues menées par la Mission à la suite des événements survenus en Côte d'Ivoire ont entraîné d'importants écarts pour ce qui est des produits prévus dans les cadres de budgétisation axée sur les résultats pendant la période considérée, en particulier pour la composante 1 (secteur de la sécurité). Le Comité consultatif félicite la MINUL du soutien qu'elle a apporté à l'ONUCI pendant la crise postélectorale en Côte d'Ivoire.
- 12. On trouvera à la section III ci-après, relative au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juin 2012 au 30 juin 2013, les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

III. Situation financière et information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

13. Le Comité consultatif a été informé qu'au 7 mars 2012, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la MINUL depuis sa création se chiffrait à 5 517 471 400 dollars. Le total des contributions reçues à cette date

s'élevait à 5 355 569 200 dollars, le montant restant dû étant donc de 161 902 200 dollars. Le Comité consultatif a aussi été informé qu'au 31 décembre 2011, un montant de 29 303 909 dollars restait dû au titre du remboursement du coût des contingents, ainsi qu'un montant de 53 407 000 dollars au titre du matériel appartenant aux contingents. Au 5 mars 2012, compte tenu d'une réserve opérationnelle de trois mois d'un montant de 83 009 100 dollars (ne couvrant pas les remboursements aux pays qui fournissent des contingents), le solde de trésorerie de la mission s'élevait à 171 100 000 dollars. Le solde disponible, soit 88 090 900 dollars, était suffisant pour faire face à la prochaine échéance de remboursement des pays fournisseurs de contingents.

14. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2012, les 114 demandes d'indemnisation présentées depuis la création de la mission avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 3 904 000 dollars et qu'il existait six demandes en instance de règlement. Le Comité compte que les demandes en instance seront réglées rapidement.

15. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2012, les chiffres de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 concernant l'occupation des postes de la MINUL s'établissaient comme suit :

Catégorie	Effectif autorisé ^a	Effectif réel ^b	Taux de vacance de poste (pourcentage)
Observateurs militaires	133	133	_
Contingents	7 819	7 812	0,1
Police des Nations Unies	498	443	11,0
Unités de police constituées	845	845	_
Personnel fourni par des gouvernements	32	26	18,8
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	515	478	7,2
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	66	52	21,2
Agents des services généraux	996	944	5,2
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)			
Personnel recruté sur le plan international	2	2	_
Personnel recruté sur le plan national	1	1	_
Volontaires des Nations Unies	237	220	7,2

^a Maximum autorisé pour l'exercice.

16. Le Comité consultatif a reçu un tableau des dépenses réelles et prévues de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (voir annexe I). Au 31 janvier 2012, les dépenses de l'exercice s'élevaient à 313 022 000 dollars en chiffres bruts. À la fin de l'exercice, elles devraient atteindre 525 559 800 dollars, alors que le crédit ouvert était de 525 559 900 dollars, soit un solde inutilisé de 100 dollars.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013

A. Mandat et résultats prévus

- 17. Le mandat de la MINUL a été établi par le Conseil de sécurité dans la résolution 1509 (2003). Sa prorogation la plus récente, jusqu'au 30 septembre 2012, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2008 (2011).
- 18. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre l'objectif général, qui est de faire avancer le processus de paix au Libéria. Les hypothèses budgétaires et activités d'appui de la mission correspondantes pour l'exercice sont décrites aux paragraphes 8 à 28 du rapport du Secrétaire général sur le budget (A/66/691). Comme indiqué au paragraphe 8 du rapport, si, dans l'ensemble, la situation au Libéria reste stable, des progrès doivent être réalisés dans un certain nombre de domaines clefs, tels que l'état de droit, la réforme du secteur de la sécurité, en particulier le renforcement des institutions de l'État, et la réconciliation nationale, afin d'établir solidement une paix encore fragile. En conséquence, pendant l'exercice 2012/13, la Mission continuera, entre autres activités, d'aider le Gouvernement à développer les secteurs judiciaire et juridique et à assumer plus de responsabilités dans le secteur pénitentiaire. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUL appuiera les initiatives prises par le Gouvernement pour promouvoir la bonne gouvernance et la réconciliation nationale, notamment dans le cadre de l'application de la deuxième stratégie pour la réduction de la pauvreté. Elle continuera également de mener des activités de protection, de promotion et de surveillance des droits de l'homme et de soutenir l'action menée par le Gouvernement pour promouvoir l'égalité des sexes et lutter contre la violence sexuelle ou sexiste. En outre, afin de régler les difficultés liées à la sécurité et les problèmes d'ordre humanitaire qui ont suivi la crise postélectorale de 2011 en Côte d'Ivoire, la Mission aidera, dans la limite des ressources existantes, à stabiliser les pays voisins de la Côte d'Ivoire en fournissant une assistance humanitaire et en facilitant la coordination entre les parties prenantes libériennes et ivoiriennes afin d'apporter une réponse globale au problème des mouvements transfrontières de réfugiés.
- 19. S'agissant du secteur de la sécurité, il est indiqué au paragraphe 9 du rapport du Secrétaire général sur le budget qu'en application de la résolution 2008 (2011) du Conseil de sécurité, la MINUL continuera d'aider le Gouvernement à accélérer le rythme de la planification de la transition en matière de sécurité, notamment en présentant des propositions concernant un plan commun de transition en vue du transfert progressif de la responsabilité de la sécurité intérieure de la Mission aux autorités nationales compétentes. La mise au point définitive et l'exécution de ce plan sont prévues au cours de l'exercice 2012/13. Comme indiqué au paragraphe 12 du rapport, au cours de l'exercice, la MINUL continuera aussi d'appuyer le renforcement de l'appareil de police, l'achèvement de la mise au point de la stratégie et du dispositif de sécurité nationale et leur mise en œuvre, ainsi que des activités ciblées de formation et d'encadrement des soldats et des unités spécialisées des Forces armées du Libéria, y compris les garde-côtes. Lors de son examen des propositions du Secrétaire général, le Comité consultatif a été informé qu'il ne servirait guère de renforcer les capacités des organismes libériens chargés de la sécurité sans renforcer également les autres éléments du secteur de l'état de droit.

En conséquence, pendant l'exercice budgétaire, la MINUL appuierait aussi l'action que mène le Gouvernement pour mettre en place les cinq pôles de justice et de sécurité proposés et en assurer le fonctionnement. Ces pôles visent à assurer l'administration de la justice et la sécurité dans tout le Libéria et le Gouvernement estime qu'ils constituent une composante essentielle de la planification et de la préparation du transfert des pouvoirs de la Mission.

- 20. Le Comité consultatif relève au paragraphe 25 du rapport sur le budget qu'au moment de l'établissement dudit rapport, au début du mois de février, le Secrétaire général entendait envoyer, comme le prévoyait la résolution 2008 (2011) du Conseil de sécurité et après l'investiture du Gouvernement élu, une mission d'évaluation technique portant essentiellement sur la transition en matière de sécurité et chargée d'élaborer des propositions détaillées décrivant les prochaines étapes du retrait de la Mission, en s'appuyant sur un examen approfondi des progrès réalisés pour atteindre les objectifs de transition (voir S/2011/72, annexe), en vue d'établir un calendrier et de formuler des recommandations concernant la nouvelle réduction de la composante militaire de la Mission. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la mission d'évaluation technique avait terminé ses travaux à la fin du mois de février et que le Secrétaire général présenterait, au plus tard le 30 avril 2012, un rapport qui serait examiné par le Conseil de sécurité. Il a également été informé que l'évaluation, qui s'appuyait sur une analyse approfondie de l'état de la sécurité au Libéria, visait à analyser diverses stratégies de reconfiguration de la MINUL à la suite des élections de 2011. Il s'agissait d'évaluer en priorité la capacité des autorités nationales à assumer les responsabilités en matière de sécurité, jusqu'alors assumées par la Mission, l'aptitude des institutions nationales à maintenir l'ordre et à contrôler et assurer la sécurité aux frontières, et la possibilité d'étendre l'autorité de l'État à tout le pays. Le Comité consultatif compte que l'Assemblée générale sera informée dans les meilleurs délais des incidences financières et administratives qu'une décision du Conseil de sécurité concernant la mission d'évaluation technique aurait sur l'exercice 2012/13. Dans le cas où ces incidences seraient importantes, le Secrétaire général devrait envisager de présenter un budget révisé qui couvrirait les besoins de la Mission pour le reste de l'exercice 2012/13.
- 21. Aux paragraphes 29 et 30 de son rapport sur le budget, le Secrétaire général décrit la coopération entre la Mission et les organismes régionaux. Il indique que, compte tenu de la précarité du climat politique et des conditions de sécurité dans la sous-région, et comme l'a prescrit le Conseil de sécurité, la MINUL continuera de renforcer sa coopération avec l'ONUCI afin de coordonner périodiquement les stratégies et les opérations menées près de la frontière libéro-ivoirienne. Elle poursuivra en outre ses patrouilles communes avec les Gouvernements guinéen et sierra-léonais en vue de faire face aux menaces dans la sous-région et apportera également son concours à l'initiative conjointe de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest qui vise à régler ces problèmes.
- 22. Le Comité consultatif relève au paragraphe 30 du rapport du Secrétaire général qu'à compter de l'exercice 2012/13, les missions présentes en Afrique de l'Ouest s'emploient à créer un bureau régional de coordination de la sécurité aérienne, que devrait initialement gérer la MINUL en ayant recours à son propre personnel chargé de la sécurité aérienne. Ayant demandé des précisions, il a été informé que l'on réfléchissait encore pour savoir si le bureau de coordination ferait partie du Bureau

régional de la sécurité aérienne pour l'Afrique de l'Ouest, qui a son quartier général à la MINUL, ou s'il serait créé en tant qu'entité distincte autonome. Le Comité consultatif accueille cette initiative avec satisfaction et souhaite recevoir un complément d'information sur le fonctionnement du nouveau bureau dans le cadre du rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2012/13.

23. Le Comité consultatif félicite la Mission pour le degré de coopération qu'elle entretient avec d'autres organismes des Nations Unies dans la région et continue d'appuyer les initiatives qu'elle prend en ce sens. Il note, à ce sujet, que l'idée qui a été proposée de créer un centre de services régional qui desservirait toutes les missions présentes en Afrique de l'Ouest pourrait avoir une incidence sur les accords de coopération en place actuellement (voir A/66/591, par. 77 à 80 et 84). La position du Comité consultatif sur cette question est énoncée dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations (A/66/718).

B. Ressources nécessaires

- 24. Le montant brut de l'enveloppe proposée dans le projet de budget de la MINUL pour l'exercice allant du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013 s'élève à 502 224 000 dollars, soit une réduction de 23 335 900 dollars (4,4 %) en chiffres bruts par rapport aux crédits alloués (525 559 900 dollars) pour l'exercice 2011/2012. Ce projet de budget couvre le déploiement de 7 807 membres des contingents, 133 observateurs militaires, 498 membres de la Police des Nations Unies, 845 membres d'unités de police constituées, 32 agents fournis par les gouvernements, 515 agents recrutés sur le plan international, 1 065 agents recrutés sur le plan national, dont 3 au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), et 237 Volontaires des Nations Unies. Le Comité consultatif note qu'en comparaison avec les dépenses prévues pour l'exercice 2011/12, d'un montant de 525 559 800 dollars (voir par. 16 ci-dessus), la réduction prévue pour 2012/13 s'établirait à 23 335 800 dollars (4,4 %). Cette réduction s'explique par la baisse des ressources nécessaires au titre de toutes les catégories de dépenses, à l'exception des observateurs militaires, des agents recrutés sur le plan international, des agents recrutés sur le plan national, des transports maritimes et fluviaux et des services médicaux pour lesquels on prévoit une augmentation. On trouvera des informations détaillées sur les ressources demandées et une analyse des écarts dans les sections I et III du rapport du Secrétaire général sur le budget (A/66/691).
- 25. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice 2012/13 est de 2 201 200 dollars, dont 1 702 200 dollars au titre de l'accord sur le statut des forces (compte tenu de l'exemption des droits et taxes sur les transports aériens, maritimes et fluviaux) et 499 000 dollars au titre des contributions volontaires en nature (correspondant à la valeur locative estimative des locaux mis à disposition par le Gouvernement) (voir A/66/691, par. 69). Le Comité consultatif prend note avec satisfaction de la persistance de l'afflux de contributions volontaires.
- 26. S'agissant de la réduction de 23 335 900 dollars (soit 4,4 %) prévue au budget de la MINUL pour l'exercice 2012/13, le Comité consultatif relève au paragraphe 22 du rapport du Secrétaire général que l'économie de 12 155 900 dollars (soit 52,1 %) s'explique par le fait que les ressources approuvées au titre de l'assistance électorale pour l'exercice 2011/12 ne seront pas nécessaires pour l'exercice 2012/13. Le Comité consultatif note que les réductions prévues au titre des contingents militaires

et des unités de police constituées s'expliquent essentiellement par des facteurs externes, à savoir le non-renouvellement du montant supplémentaire unique versé aux pays fournisseurs de contingents ou d'unités de police constituées (voir résolution 65/289 de l'Assemblée générale).

27. Au paragraphe 70 de son rapport, le Secrétaire général évoque des gains d'efficience pour l'exercice 2012/13 d'un montant de 16 620 500 dollars. Le Comité consultatif note à cet égard que la plupart des économies prévues seront réalisées grâce à l'application d'une politique à l'échelle de l'Organisation selon laquelle la durée de vie du matériel déjà déployé sera allongée et la composition du parc d'aéronefs de la Mission sera revue. Le Comité consultatif regrette que le Secrétaire général ne se soit pas davantage employé à mettre au point et à mener à bien des initiatives propres à la Mission visant à réduire les dépenses et à réaliser des gains d'efficience, compte tenu du fait, notamment, que la MINUL s'achemine vers une transition et un éventuel retrait. Il compte que toutes les possibilités d'économiser encore de l'argent ou de réaliser d'autres gains d'efficience pendant l'exercice budgétaire seront envisagées et qu'il en sera rendu compte dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2012/13. Il a évoqué plus avant la question des gains d'efficience dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations (A/66/718).

1. Militaires et personnel de police

Catégorie	Effectif approuvé pour 2011/12ª	Effectif proposé pour 2012/13	Variation
Observateurs militaires	133	133	_
Contingents	7 819	7 807	(12)
Police des Nations Unies	498	498	-
Unités de police constituées	845	845	_

^a Niveau le plus élevé, entre le début et la fin de l'exercice, de l'effectif autorisé.

28. Le montant des ressources nécessaires au titre des membres des contingents et de la police pour la période allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 est estimé à 229 772 300 dollars, soit une baisse de 6 193 200 dollars (2,6 %) par rapport au montant de 2011/12. Le Secrétaire général indique que cette réduction s'explique principalement par le non-renouvellement du montant supplémentaire unique versé aux pays fournisseurs de contingents ou d'unités de police constituées prévu dans la résolution 65/289 et la baisse des dépenses au titre des voyages nécessités pour la relève des contingents (A/66/691, par. 80 à 82). Le taux de vacance appliqué aux prévisions de dépenses est le même que celui appliqué pour l'exercice 2011/12, soit 2 % pour les observateurs militaires et les contingents et 5 % pour la Police des Nations Unies.

29. Le Comité consultatif relève au paragraphe 38 du rapport du Secrétaire général sur le budget que, pendant l'exercice, la tâche de la composante Police des Nations Unies restera principalement de guider sur le terrain la Police nationale libérienne et de lui fournir des conseils techniques. Le Comité consultatif a été informé qu'il y avait eu une augmentation des effectifs de la Police nationale libérienne, qui étaient passés de 3 986 policiers en 2010 à 4 279 en 2011. On prévoyait qu'à la fin de 2012,

les effectifs s'établiraient à 4 428 policiers. Le Comité consultatif a également été informé qu'en termes de développement institutionnel, la Police nationale libérienne avait mené, avec le concours de la composante Police des Nations Unies, plus de 40 projets de développement stratégique, qui avaient conduit à un gain de transparence et d'efficience dans les domaines de la gestion financière et de l'administration et qui avaient permis de renforcer les capacités de mener des enquêtes.

2. Personnel civil

Catégorie	Effectif approuvé pour 2011/12	Effectif proposé pour 2012/13	Variation
Personnel recruté sur le plan international	515	513	(2)
Personnel recruté sur le plan national	1 062	1 064	2
Emplois de temporaire financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	7	3	(4)
Volontaires des Nations Unies	257	237	(20)

- 30. Le montant des ressources demandées au titre du personnel civil pour l'exercice 2012/13 s'élève à 120 415 700 dollars, ce qui représente une augmentation de 59 700 dollars par rapport au crédit alloué pour 2011/12. Les taux de vacance de postes suivants ont été utilisés pour calculer le coût du personnel civil : 12 % pour le personnel recruté sur le plan international; 15 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national; 5 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national; et 9 % pour les Volontaires des Nations Unies, contre 15 %, 10 %, 7 % et 8 %, respectivement, pour l'exercice précédent. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que grâce aux efforts conjoints entrepris par le Département de l'appui aux missions et la MINUL en vue de raccourcir les délais de recrutement et donc de réduire les taux de vacance de postes, le taux de vacance effectif moyen pour le personnel recruté sur le plan international pour les sept premiers mois de l'exercice 2011/12 était de 7,2 % seulement, par rapport à un taux de 15 % prévu dans le budget. En conséquence, et compte tenu des chiffres constatés les années précédentes, un taux de vacance de postes abaissé à 12 % a été utilisé aux fins du calcul des dépenses pour la période 2012/13.
- 31. En ce qui concerne les administrateurs recrutés sur le plan national, le Comité a été informé que, si le taux de vacance prévu dans le budget pour 2011/12 était de 10 %, le taux effectif moyen pour la période allant du 1^{er} juillet 2011 au 31 janvier 2012 avait atteint 22,7 %. Le Comité consultatif est préoccupé par le pourcentage élevé de postes d'administrateur recruté sur le plan national qui restent vacants et engage vivement la Mission à prendre toutes les mesures nécessaires pour remédier à ce problème. Le Comité souligne à cet égard qu'il importe de renforcer les capacités des membres du personnel des missions de maintien de la paix recruté sur le plan national afin de faciliter leur transition vers des emplois locaux lorsque les missions réduisent leurs effectifs et se retirent.
- 32. L'augmentation du montant des ressources demandées au titre du personnel recruté sur le plan national (1 278 600 dollars, soit une hausse de 7,9 %) s'explique principalement par le fait que l'échelon de référence utilisé pour calculer le coût du personnel recruté sur le plan national a été revu à la hausse afin de tenir compte des

tendances observées à la Mission, ainsi que par l'utilisation d'un taux de vacance réduit à 5 %. La diminution du montant des ressources demandées au titre des Volontaires des Nations Unies (828 500 dollars, soit une baisse de 6,8 %) s'explique principalement par le fait qu'aucun crédit n'est plus demandé pour les 20 Volontaires recrutés à titre temporaire dans le contexte des activités d'appui électoral menées par la Mission en 2011/12.

33. Dans le cadre de son examen du projet de budget de la MINUL, le Comité consultatif a été informé qu'au cours de l'exercice 2010/11, la Mission avait demandé le classement de 1 331 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, d'administrateur recruté sur le plan national et d'agent du Service mobile. À ce jour, le Groupe de la structuration organisationnelle et du classement des emplois de la Division du personnel des missions du Département de l'appui aux missions a achevé le classement de 963 de ces postes (235 postes d'agent du Service mobile, 667 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 16 postes d'administrateur recruté sur le plan national). Il est prévu d'en reclasser 108, d'en déclasser 6 et de transformer 3 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national ou d'administrateur recruté sur le plan national. Le classement devait être achevé et mis en application le 30 juin 2012 au plus tard. Les informations qu'il a reçues étant muettes sur ce point, le Comité consultatif demande que les conséquences du classement sur le budget 2012/13 soient clairement expliquées dans le rapport pertinent sur l'exécution du budget. Le Comité compte qu'aucun effort ne sera épargné pour contrebalancer toute dépense supplémentaire due au nouveau classement.

Recommandations concernant les postes

34. Au paragraphe 21 de son rapport sur le budget (A/66/691), le Secrétaire général indique que les modifications qu'il est proposé d'apporter à la composante personnel civil de la MINUL pour l'exercice 2012/13 comprennent la réaffectation de 11 postes (1 poste d'agent du Service mobile, 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 8 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national); le reclassement de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national en postes d'administrateur recruté sur le plan national; la transformation de 2 postes d'administrateur recruté sur le plan international (P-2) en postes d'administrateur recruté sur le plan national; et la suppression de 24 postes (1 P-4, 3 P-3 et 20 Volontaires des Nations Unies). Le tableau d'effectif proposé représente une diminution nette de 24 postes et emplois, qui s'explique par la suppression de 24 emplois au Groupe de l'assistance électorale. On trouvera dans le budget une description détaillée des modifications proposées pour chaque composante. Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux propositions du Secrétaire général concernant le tableau d'effectif pour 2012/13, exception faite de celles exposées aux paragraphes 35 et 36 ci-après.

35. Au paragraphe 65 de son rapport, le Secrétaire général propose de renforcer la Section de la gestion des ressources humaines en y réaffectant les six postes suivants : 1 poste d'assistant chargé des ressources humaines (agent du Service mobile), réaffecté de la Section du génie; 3 postes d'assistant chargé des ressources humaines (agent des services généraux recruté sur le plan national), réaffectés de la Section des finances; 1 poste de formateur (administrateur recruté sur le plan national), réaffecté de la Division de l'appui au système juridique et judiciaire; et

1 poste d'assistant à la formation (agent des services généraux recruté sur le plan national), réaffecté de la Section du génie. Le Secrétaire général signale que les six postes en question ont déjà été prêtés à la Section de la gestion des ressources humaines afin d'aider cette dernière à gérer le surcroît de travail engendré par l'adoption des résolutions 63/250 et 65/248 de l'Assemblée générale. Sa proposition actuelle vise donc à officialiser cet arrangement. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a appris que l'accroissement du volume de travail engendré par l'adoption des résolutions susmentionnées s'expliquait notamment par la réalisation d'un nombre plus élevé d'opérations administratives concernant les indemnités et avantages supplémentaires auxquels ont droit les fonctionnaires et les personnes à leur charge. Il a également été informé que la Section de la gestion des ressources humaines devait répondre à un plus grand nombre de questions de la part des fonctionnaires concernant ces nouveaux avantages et indemnités et qu'elle avait besoin de moyens supplémentaires pour garantir que son personnel applique correctement les nouvelles dispositions.

36. Le Comité consultatif a précédemment estimé que le surcroît de travail résultant de l'application de la résolution 63/250 devait être temporaire (voir DP/2011/35, par. 29). Il considère qu'il en va de même pour ce qui est de la charge de travail supplémentaire engendrée par la résolution 65/248. En conséquence, le Comité consultatif recommande que le prêt temporaire soit reconduit pour l'exercice 2012/13. Le Secrétaire général devrait réévaluer le volume de travail de la Section de la gestion des ressources humaines dans le cadre de l'établissement du projet de budget pour 2013/14, en tenant compte de toute décision prise par le Conseil de sécurité relativement au mandat de la Mission.

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

Montant alloué 2011/12	Montant proposé 2012/13	Variation
169 238 400	152 036 000	17 202 400

37. Le montant des dépenses opérationnelles pour l'exercice 2012/13 est estimé à 152 036 000 dollars, ce qui représente une diminution de 17 202 400 dollars (soit 10,2 %) par rapport au crédit ouvert pour 2011/12. Toutes les catégories de dépenses ont diminué, à l'exception des transports maritimes ou fluviaux et des services médicaux.

Installations et infrastructures

- 38. Le montant estimatif des ressources nécessaires au titre des installations et infrastructures pour 2012/13 s'élève à 50 319 100 dollars, ce qui représente une diminution de 4 019 000 dollars (soit 7,4 %) par rapport au crédit approuvé pour 2011/12.
- 39. Le Comité consultatif note, au vu du paragraphe 89 du rapport du Secrétaire général sur le budget, que la diminution générale des dépenses prévues est en partie annulée par l'augmentation des crédits demandés au titre des services de construction due à la nécessité de construire de nouveaux locaux dans les ports et aéroports ainsi qu'à l'augmentation du coût des matériaux. S'étant renseigné sur ce point, il a appris

que les dépenses supplémentaires étaient imputables à la conclusion de nouveaux contrats pour la construction, dans les ports et aéroports, de nouveaux bâtiments dont la MINUL avait besoin. Il a également été informé que la nécessité de construire ces bâtiments serait examinée à la lumière des recommandations formulées par la mission d'évaluation technique (voir par. 20 plus haut).

40. Le Comité consultatif note, d'après les renseignements complémentaires qui lui ont été fournis, un dépassement systématique des crédits ouverts au titre des services de construction. Au cours de l'exercice 2010/11, des dépenses d'un montant total de 343 400 dollars ont été engagées, soit 110,7 % du crédit ouvert (310 300 dollars). Le 31 janvier 2012, un montant de 346 800 dollars avait déjà été dépensé, pour un crédit de 310 300 dollars prévu dans le budget pour 2011/12. Le Comité consultatif espère qu'un suivi attentif des dépenses de construction sera assuré tout au long de l'exercice afin d'éviter d'autres dépassements. Le Comité recommande que seuls les projets de construction qui ont une importance stratégique pour les missions soient entrepris au cours de l'exercice 2012/13 et que les autres projets soient reportés jusqu'à ce que le Conseil de sécurité se prononce sur les conclusions de la mission d'évaluation technique.

Transports terrestres

- 41. Le montant estimatif des ressources nécessaires au titre des transports terrestres pour l'exercice 2012/13 s'élève à 9 211 200 dollars, ce qui représente une baisse de 496 800 dollars (soit 5,1 %) par rapport au montant du crédit ouvert pour l'exercice 2011/12. Le Secrétaire général indique que cette variation est surtout due aux gains d'efficacité qui devraient être dégagés grâce à la décision d'allonger la durée de vie des véhicules existants au lieu d'acheter des véhicules de remplacement et à la réduction du montant demandé pour les pièces de rechange et les fournitures, les stocks étant suffisants. Cette baisse globale est partiellement annulée par une augmentation des dépenses prévues pour les carburants et lubrifiants, imputable à la hausse des prix (voir A/66/691, par. 70 et 90).
- 42. Le Comité consultatif note, d'après les informations contenues dans le tableau 5 du rapport du Secrétaire général sur le budget, que la Mission a utilisé et entretenu un parc de 1 283 véhicules durant l'exercice 2011/12 mais qu'il est proposé de faire passer ce chiffre à 1 145 (remorques et accessoires ne nécessitant pas de carburant compris). Il note cependant, toujours d'après le même tableau, que la quantité de carburant demandée n'a pas baissé dans les mêmes proportions. En réponse à ses questions, il s'est vu fournir le tableau suivant, qui montre le nombre de véhicules nécessitant du carburant actuellement utilisés à la Mission et la quantité totale de carburant demandée pour les exercices 2011/12 et 2012/13:

Description	Chiffre approuvé pour 2011/12	Chiffre proposé pour 2012/13	Variation (pourcentage)
Véhicules nécessitant du carburant qui appartiennent aux Nations Unies	1 117	965	
Véhicules nécessitant du carburant qui appartiennent aux contingents	1 499	1 428	
Total	2 616	2 393	(8,5)
Quantité totale de carburant demandée (en litres)	9 624 000	9 553 000	(0,7)

Le Comité a été informé que la diminution prévue de la quantité totale de carburant demandée ne dépassait pas 0,7 % parce que le vieillissement des véhicules de la Mission (imputable en partie à la décision d'allonger la durée de vie des véhicules légers de transport de passagers) les rendait plus gourmands en carburant. Il a formulé des observations plus complètes sur les questions liées à la durée de vie des véhicules dans son rapport concernant l'ensemble des opérations (A/66/718).

Transports aériens

- 43. Le montant estimatif des ressources nécessaires au titre des transports aériens pour l'exercice 2012/13 s'élève à 54 365 600 dollars, ce qui représente une baisse de 10 959 500 dollars (soit 16,8 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour l'exercice 2011/12. Cette variance est principalement due à la baisse des coûts garantis relatifs aux aéronefs et aux heures de vol, qui s'explique par le remplacement de l'appareil B-757-200 à long rayon d'action par un B-737-500, la suspension des services d'un hélicoptère moyen porteur Mi-8MTV et la conclusion de nouveaux contrats moins onéreux d'affrètement d'hélicoptères, et la non-reconduction des crédits ouverts pendant l'exercice 2011/12 au titre de l'appui électoral fourni par la Mission.
- 44. Le Comité consultatif note, à la lecture du paragraphe 30 du rapport du Secrétaire général sur le budget, que la MINUL continuera pendant l'exercice considéré à mettre ses moyens aériens à la disposition d'autres missions en Afrique de l'Ouest, sur la base du partage et du recouvrement des coûts, pour assurer la relève des contingents. À sa demande, il s'est vu fournir, pour les exercices 2010/11 et 2011/12, des statistiques sur le partage des moyens aériens, le nombre d'heures de vol utilisées pour appuyer d'autres missions et des organismes des Nations Unies et le montant total des coûts recouvrés pour ces services. Le Comité consultatif se félicite que, à l'exception de celles effectuées dans le cadre de deux vols spéciaux et de divers vols visant à assurer la relève des contingents à l'ONUCI, qui ont été entrepris sur la base du partage des coûts, la Mission ait été remboursée pour toutes les heures de vol réalisées pour le compte d'autres missions et d'organismes des Nations Unies durant l'exercice 2010/11 et la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2011.

Questions diverses

Projets à effet rapide

45. Dans son rapport sur le budget, le Secrétaire général indique que, pendant l'exercice considéré, il est proposé de dépenser un montant total d'un million de dollars aux fins de l'exécution de 40 projets à effet rapide qui, dans le droit fil du mandat général de la Mission, visent principalement à renforcer l'infrastructure des institutions garantes de l'état de droit dans les zones rurales (tribunaux, commissariats de police et postes d'immigration et de douane situés aux frontières) (voir A/66/691, par. 77 et 78). S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que, durant l'exercice 2010/11, un total de 42 projets à effet rapide avaient été approuvés (contre 40 prévus dans le budget), dont 37 avaient été menés à bien. Les cinq projets restants étaient en cours d'examen final avant approbation et devaient être achevés le 30 avril 2012 au plus tard. Pour l'exercice 2011/12, un total de 26 projets avaient été approuvés au moment de l'établissement du présent rapport (contre 40 prévus dans le budget), parmi lesquels 7 avaient été menés à bien et

19 étaient en cours de réalisation et devaient être achevés d'ici au 15 avril 2012. Quinze autres projets étaient en cours d'examen final avant approbation et devaient être terminés le 30 juin 2012 au plus tard. Le Comité a été informé que les retards accusés dans l'exécution des projets à effet rapide étaient dus au fait que les sites concernés étaient reculés et rendus difficiles d'accès par le mauvais état des routes.

À cet égard, le Comité consultatif note, à la lecture de la section V.C du rapport du Secrétaire général sur le budget, que le Comité des commissaires aux comptes avait fait observer dans son rapport pour l'exercice 2009/10 que les dépenses inscrites au budget de l'exercice considéré au titre des projets à effet rapide s'élevaient à 12,5 millions de dollars mais que, dans de nombreuses missions, les taux d'exécution et de décaissement concernant ces projets étaient très faibles (voir A/65/5 (Vol. II), par. 100). Le Secrétaire général signale, également dans la section V.C de son rapport, que la MINUL a pris plusieurs mesures pour répondre aux préoccupations du Comité, dont l'organisation systématique de visites préalables sur le terrain visant à vérifier que tous les sites sont faciles d'accès, la sélection de partenaires d'exécution ayant fait leurs preuves uniquement, et une collaboration avec les composantes organiques de la Mission, les ingénieurs de la MINUL et les interlocuteurs nationaux afin de surveiller de près l'exécution du projet. Le Comité consultatif souligne l'importance des projets à effet rapide en tant que moyen de resserrer les relations entre la Mission et la population locale et compte que la MINUL exécutera tous les projets prévus dans les délais impartis.

Égalité des sexes

47. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 17 du rapport du Secrétaire général sur le budget, la MINUL continuera, durant l'exercice 2012/13, à appuyer l'action du Gouvernement en faveur de l'égalité des sexes et contre la violence sexuelle et sexiste, notamment dans le cadre de la réforme en cours des secteurs de la justice et de la sécurité et de l'exécution du plan d'action national relatif à l'application des résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009), 1889 (2009) et 1960 (2010) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. Le Comité consultatif note, d'après les cadres de budgétisation axée sur les résultats, qu'au titre de la composante 2 (Consolidation de la paix), la Mission continuera d'aider le Gouvernement libérien à améliorer les mécanismes visant à institutionnaliser la transversalisation de la problématique hommes-femmes aux niveaux national et des comtés et à intégrer la question des femmes dans les processus de gouvernance, de redressement économique et de développement et de réconciliation nationale (voir A/66/691, par. 46).

48. En outre, au titre de la composante 1 (Secteur de la sécurité), la Mission s'attachera à intégrer la problématique hommes-femmes dans les activités de formation et d'élaboration des politiques menées dans le secteur de la sécurité (voir A/66/691, par. 39). Ainsi l'indicateur de succès 1.3.6 se lit-il comme suit : « Représentation des femmes dans la Police nationale libérienne maintenue à 20 % de l'effectif autorisé ». Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif s'est vu fournir le tableau suivant, qui montre l'évolution de la représentation des femmes au sein de la Police nationale libérienne entre 2009 et 2012 :

Année	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Effectif total ^a	Pourcentage de femmes
2009	523	3 172	3 695	14,2
2010	619	3 367	3 986	15,5
2011	734	3 545	4 279	17,2
2012	779	3 649	4 428	17,6

^a Comprend les élèves de l'école de police qui ne sont pas encore diplômés.

- 49. Le Comité consultatif se félicite des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs fixés en matière de représentation des femmes dans la Police nationale libérienne et encourage la Mission à poursuivre ses efforts afin que le taux prévu de 20 % puisse être atteint d'ici à la fin de l'exercice.
- 50. Dans le même ordre d'idées, le Comité consultatif note, d'après les informations complémentaires qui lui ont été fournies, qu'au cours de l'exercice considéré, le pourcentage de femmes dans le personnel recruté sur le plan international (tous grades confondus) a augmenté. Le Comité consultatif félicite la Mission des progrès réalisés et l'engage à continuer de s'employer à atteindre les objectifs fixés par l'Assemblée générale à l'échelle de l'Organisation.

Initiative Unis dans l'action

- 51. Le Comité consultatif rappelle que l'initiative Unité d'action des Nations Unies a été lancée au Libéria en octobre 2010 avec comme premier objectif de répondre aux priorités nationales d'une façon plus globale, plus cohérente et plus efficace et d'accroître la portée collective des activités menées par les organismes des Nations Unies (voir A/65/743/Add.7, par. 49 et 50). Au paragraphe 31 de son rapport sur le budget, le Secrétaire général indique qu'on s'attend à ce que la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies progressent encore dans la mise en œuvre de l'initiative Unis dans l'action au cours de l'exercice considéré grâce au lancement prévu, pour la période 2013-2017, d'un programme unique associant la deuxième stratégie gouvernementale pour la réduction de la pauvreté et les perspectives plus vastes du pays en matière de développement. Dans le cadre de son examen des propositions formulées par le Secrétaire général, le Comité consultatif a été informé que la Mission collaborait également avec l'équipe de pays des Nations Unies à l'élaboration de la version finale du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2013-2017. Le cadre stratégique intégré et le plan-cadre avaient été combinés pour constituer un processus unique permettant de mieux cibler les ressources et l'appui fournis sur les priorités du Gouvernement. Cette démarche permettait également de repositionner le système des Nations Unies pendant la phase de transition de la MINUL.
- 52. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a appris que, en préparation de la mise en place du programme unique, une évaluation des capacités de l'équipe de pays des Nations Unies était actuellement menée dans le but de déterminer : a) ses capacités existantes; b) les capacités dont elle avait besoin aux fins de la mise en place du programme unique; c) les avantages comparatifs dont elle disposait; et d) ses besoins et lacunes éventuels. Il avait également été tenu compte, aux fins de l'évaluation, de la transition à venir de la Mission. Le Comité a en outre été informé qu'une fois l'évaluation terminée, l'équipe de pays et la MINUL devaient décider si

ses conclusions avaient ou non une incidence sur leurs rôle et responsabilités respectifs et sur leur utilisation des ressources humaines. Bien que le lancement de l'initiative Unité d'action des Nations Unies n'ait encore eu aucun effet sur le niveau des effectifs de la MINUL, on examinerait plus comment la Mission et l'équipe de pays pourraient partager les mêmes ressources humaines. Le Comité consultatif se félicite des progrès accomplis et envisagés dans la mise à exécution de l'initiative Unis dans l'action. Le Comité espère recevoir des informations sur les conclusions de l'évaluation des capacités et compte que le Secrétaire général et les autres parties concernées du système des Nations Unies feront tout leur possible pour réduire à l'essentiel les ressources humaines et financières de tous les organismes présents au Libéria afin d'éviter tout chevauchement d'activités.

Suite donnée aux recommandations antérieures du Comité des commissaires aux comptes

53. Les mesures prises en vue d'appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice 2009/10 sont exposées à la section V.C du rapport du Secrétaire général sur le budget. Dans son rapport relatif à l'exercice 2010/11, le Comité a noté que des contrats avaient été attribués selon la procédure d'urgence alors que les critères n'étaient pas remplis (voir A/66/5 (Vol. II), sect. II, par. 112). En réponse, l'Administration a fait savoir que la MINUL veillerait à ce que les règles régissant l'attribution des contrats selon la procédure d'urgence soient rigoureusement respectées (voir A/66/5 (Vol. II), sect. II, par. 116). S'agissant de l'utilisation de véhicules, le Comité a constaté que la MINUL continuait à ne pas établir de distinction entre les trajets effectués pour raison de service et ceux effectués à titre privé et à ne pas facturer aux agents recrutés sur le plan international l'usage de véhicules officiels en dehors du service (voir A/66/5 (Vol. II), sect. II, par. 218). En réponse à ces préoccupations, la MINUL a signalé qu'un projet de directive et d'instruction administrative sur l'utilisation des véhicules de la Mission en dehors du service était en cours d'examen avant approbation définitive (voir A/66/5 (Vol. II), sect. II, par. 222).

V. Conclusion

- 54. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement de la MINUL pour l'exercice 2010/11 sont énoncées au paragraphe 66 du rapport sur l'exécution du budget (A/66/602). Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 11 791 800 dollars soit porté au crédit des États Membres, ainsi que les recettes diverses et les ajustements, d'un montant de 10 518 500 dollars.
- 55. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement de la MINUL pour l'exercice 2012/13 sont énoncées au paragraphe 96 du rapport du Secrétaire général sur le budget (A/66/691). Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale ouvre un crédit d'un montant de 502 224 000 dollars pour le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 et mette en recouvrement un montant de 125 556 000 dollars, au même titre, pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2012. Au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission au-delà du

30 septembre 2012, le Comité recommande que l'Assemblée mette en recouvrement un montant de 376 668 000 pour la période allant du 1^{er} octobre 2012 au 30 juin 2013.

Documentation

- Exécution du budget de la Mission des Nations Unies au Libéria pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/66/602)
- Budget de la Mission des Nations Unies au Libéria pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/66/691)
- Vingt-troisième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2011/497)
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/66/5 (Vol. II), sect. II)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la Mission des Nations Unies au Libéria (rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2012) (A/65/743/Add.7)
- Résolution 65/301 de l'Assemblée générale sur le financement de la Mission des Nations Unies au Libéria
- Résolutions 1509 (2003), 1626 (2005), 1938 (2010), 1971 (2011) et 2008 (2011) du Conseil de sécurité

≥ Annexe I

Dépenses effectives et dépenses prévues de la Mission des Nations Unies au Libéria pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

		1 ^{er} juillet 2011-31 janvier 2012		16T C 20	Proje	ection au 30 juin 1	2012	
	Montant alloué	Dépenses	Solde inutilisé	1 ^{er} février-30 - juin 2012 : projection des dépenses	Dépenses effectives + projections	Solde inutilisé prévu au 30 juin 2012	Variation (pourcentage)	·
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (2) + (4)	(6) = (1) - (5)	(7) = (6)/(1)	Explication des écarts
filitaires et personnel de po	lice							
Observateurs militaires	7 256,8	4 120,1	3 136,7	3 231,2	7 351,3	(94,5)	(1,3)	La variation est due à un taux de vacance de postes plus bas que prévu (1 %, contre 2 % dans le budget)
Contingents	182 586,0	98 497,3	84 088,7	86 617,8	185 115,1	(2 529,1)	(1,4)	La diminution tient au fait que la relève de certains contingents a été effectuée avec des appareils commerciaux plutôt qu'avec des appareils appartenant aux Nations Unies du fait de la résiliation du contrat de location de l'appareil à long rayon d'action, qui a pris effet en octobre 2011
Police des Nations Unies	26 236,4	14 431,8	11 804,6	10 892,2	25 324,0	912,4	3,5	L'augmentation s'explique par un taux de vacance de postes plus élevé que prévu (8 %, contre 5 % dans le budget)
Unités de police constituées	19 886,3	12 139,0	7 747,3	9 431,7	21 570,7	(1 684,4)	(8,5)	La diminution tient au fait que la relève de certains contingents a été effectuée avec des appareils commerciaux plutôt qu'avec des appareils appartenant aux Nations Unies du fait de la résiliation du contrat de location de l'appareil à long rayon d'action, qui a pris effet en octobre 2011
Total partiel	235 965,5	129 188,2	106 777,3	110 172,9	239 361,1	(3 395,6)	(1,4)	
ersonnel civil								
Personnel recruté sur la plan international	91 091,8	55 672,3	35 419,5	36 350,9	92 023,2	(931,4)	(1,0)	La variation s'explique avant tout par un taux de vacance de postes plus faible que prévu (7 %, contre 15 % dans le budget)

	i	1 ^{er} juillet 2011-31 janvier 2012		16T C 20	Proje	ection au 30 juin 2012		
	Montant alloué	Dépenses	Solde inutilisé	1 ^{er} février-30 – juin 2012 : projection des dépenses	Dépenses effectives + projections	Solde inutilisé prévu au 30 juin 2012	Variation (pourcentage)	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4) (5) = (2) + (4)	(6) = (1) - (5)	(7) = (6)/(1)	Explication des écarts
Personnel recruté sur le plan national	16 148,7	9 801,0	6 347,7	6 304,4	16 105,4	43,3	0,3	
Volontaires des Nations Unies	12 234,0	7 264,0	4 970,0	3 872,5	11 136,5	1 097,5	9,0	L'augmentation s'explique par le fait qu'aucun remboursement de frais de voyage n'a été effectué au titre des congés de détente dans la mesure où la MINUL a utilisé ses propres moyens aériens pour transporter le personnel à destination
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	881,5	321,7	559,8	238,7	560,4	321,1	36,4	L'augmentation tient au fait qu'un seul des 4 emplois approuvés au titre de l'appui électoral a été pourvu pour une période de 5 mois
Total partiel	120 356,0	73 059,0	47 297,0	46 766,5	119 825,5	530,5	0,4	
penses opérationnelles								
Personnel fourni par des gouvernements	1 561,6	824,3	737,3	684,3	1 508,6	53,0	3,4	La variation s'explique avant tout par un taux de vacance de postes plus élevé que prévu (10 %, contre 8 % dans le budget)
Consultants	1 042,2	56,0	986,2	959,8	1 015,8	26,4	2,5	
Voyages	2 848,3	1 012,3	1 836,0	1 787,6	2 799,9	48,4	1,7	
Installations et infrastructures	54 339,0	33 306,8	21 032,2	22 804,2	56 111,0	(1 772,0)	(3,3)	La diminution tient principalement au fait que le prix effectif moyen du carburant sur six mois a été plus élevé que prévu (0,92 dollar le litre, contre 0,68 dollar le litre dans le budget)
Transports terrestres	9 708,0	5 352,2	4 355,8	6 971,3	12 323,5	(2 615,5)	(26,9)	La diminution tient principalement au fait que le prix effectif moyen du carburant sur six mois a été plus éleve que prévu (0,92 dollar le litre, contre 0,68 dollar le litre dans le budget)

	1 ^{er} juillet 2011-31 janvier 2012			1er £5 20	Projection au 30 juin 2012				
	Montant alloué	Dépenses	Solde inutilisé	1 ^{er} février-30 – juin 2012 : projection des dépenses	Dépenses effectives + projections	Solde inutilisé prévu au 30 juin 2012	Variation (pourcentage)		
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4) ((5) = (2) + (4)	(6) = (1) - (5)	(7) = (6)/(1)	Explication des écarts	
Transports aériens	65 325,1	51 727,7	13 597,4	6 609,9	58 337,6	6 987,5	10,7	L'augmentation est due au réaménagement de la flotte aérienne de la Mission et à la négociation de nouveaux contrats, qui prévoient notamment la location d'un appareil plus petit, ainsi qu'à la diminution du nombre d'heures de vol effectuées dans le cadre des activités d'appui électoral menées par la Mission	
Transports maritimes ou fluviaux	3 115,1	1 621,8	1 493,3	1 369,3	2 991,1	124,0	4,0	La variation s'explique par la négociation de contrats à moindre prix	
Communications	12 633,9	6 483,5	6 150,4	6 150,4	12 633,9	_	-		
Technologies de l'information	4 068,6	2 942,1	1 126,5	1 126,5	4 068,6	-	-		
Services médicaux	7 576,5	3 540,1	4 036,4	4 020,7	7 560,8	15,7	0,2		
Matériel spécial	2 428,0	1 214,0	1 214,0	1 214,0	2 428,0	_	_		
Autres fournitures, services et matériel	3 592,1	2 164,5	1 427,6	1 429,9	3 594,4	(2,3)	(0,1)		
Projets à effet rapide	1 000,0	529,5	470,5	470,5	1 000,0	_	_		
Total partiel	169 238,4	110 774,8	58 463,6	55 598,4	166 373,2	2 865,2	1,7		
Total brut	525 559,9	313 022,0	212 537,9	212 537,8	525 559,8	0,1	0,0		
Recettes provenant des contributions du personnel	12 316,3	7 287,7	5 028,6	4 991,3	12 279,0	37,3	0,3		
Total net	513 243,6	305 734,3	207 509,3	207 546,5	513 280,8	(37,2)	(0,0)		
Contributions volontaires en nature (budgétisées) ^a	52,8	30,8	22,0	22,0	52,8	-	-		
Total	525 612,7	313 052,8	212 559,9	212 559,8	525 612,6	0,1	0,0		

^a Provenant du Gouvernement allemand.

Annexe II

Moyens aériens (heures de vol) partagés par la Mission des Nations Unies au Libéria avec d'autres missions et des organismes des Nations Unies

A. Équipe de pays des Nations Unies et vols spéciaux

1^{er} juillet 2010-30 juin 2011

Bénéficiaire	Activité	Date	Coûts recouvrés (oui/non ou pourcentage)	Nombre d'heures de vol
Haut-Commissariat des Nations	Protection des droits de l'homme	9 décembre 2010	Oui	6,42
Unies aux droits de l'homme, Genève	e et prévention de la torture	10 décembre 2010	Oui	
Haut-Commissariat des Nations	Droits de l'homme, Genève	24 mai 2011	Oui	4,68
Unies aux droits de l'homme, Genève		25 mai 2011	Oui	
Programme des Nations Unies	PNUD (Conakry)	8 novembre 2010	Oui	10,02
pour le développement (PNUD)		9 novembre 2010	Oui	
		11 novembre 2010	Oui	
Bureau de la coordination	Siège de l'Organisation	16 avril 2011	Oui	16,45
des affaires humanitaires	des Nations Unies/Département	17 avril 2011	Oui	
	de l'appui aux missions	18 avril 2011	Oui	
Total				37,57

1^{er} juillet-31 décembre 2011

Bénéficiaire	Activité	Date	Coûts recouvrés (oui/non ou pourcentage)	Nombre d'heures de vol
Délégation norvégienne	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)	31 octobre 2011	Oui	3,50
HCR	HCR	22 décembre 2011	Oui	3,67
Total				7,17

B. Missions et vols spéciaux

1^{er} juillet 2010-30 juin 2011

Bénéficiaire	Activité	Unité administrative	Coûts recouvrés (oui/non ou pourcentage)	Nombre d'heures de vol
Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad	Relève des effectifs	Contrôle des mouvements	Oui	131,88
Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo	Relève des effectifs	Contrôle des mouvements	Oui	127,43
Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)	Appui à l'extérieur de la zone de la mission	Transports aériens	Oui	1 637,00
	Relève des effectifs	Transports aériens	40	226,07
	Vols spéciaux	Transports aériens	Oui	26,75
	Transport de dignitaires	Transports aériens	Oui	3,80
Secrétaire général	Transport de dignitaires	Transports aériens	Oui	3,23
		Cabinet du Secrétaire général	Oui	5,42
Force intérimaire des Nations Unies au Liban	Relève des effectifs	Contrôle des mouvements	Oui	85,82
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone	Appui à l'extérieur de la zone de la mission	Transports aériens	Oui	19,52
Total				2 266,92

1^{er} juillet-31 décembre 2011

Bénéficiaire	Activité	Unité administrative	Coûts recouvrés (oui/non ou pourcentage)	Nombre d'heures de vol
Cinquième Commission	Vols spéciaux	Transports aériens	Non	4,92
		À confirmer	À confirmer	3,92
Délégation du Siège	Vols spéciaux	Transports aériens/MINUL	Non	10,45
ONUCI	Appui à l'extérieur de la zone de la mission	Transports aériens	Oui	728,40
	Relève des effectifs	Transports aériens	40	117,62
	Vols spéciaux	Transports aériens	Oui	21,60
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA)	Appui à l'extérieur de la zone de la mission	UNOWA	Oui	55,92
Total				942,83

Nombre total d'heures de vol pour l'exercice 2010/11	2 304,49
Nombre total d'heures de vol pour la période allant du 1 ^{er} juillet	
au 31 décembre 2011	950,00
Montant total des coûts recouvrés pour l'exercice 2010/11	5 896 442,00
Montant total des coûts recouvrés pour la période allant du 1 ^{er} juillet	
au 31 décembre 2011	2 513 919,00